

- Ière Edition du club de Marche -

" Les Petits Pas Fumalois "

- Informations des activités du club pendant sa première année.
- Club reconnu à la F.F.B.M.P sous le n° Lge 149.
- Editeurs responsables : JACQMIN Georges
r. de Marneffe, 105
4.267 FUMAL

DESTINATAIRE :

-Liste des marches prévues pour les mois de janvier et février 1981.

- samedi et dimanche 10/01 et 11/01 : Les Roteus Di Houssaie à partir de 7h30
42-20-10-5 Kms départ à Beyne Heusay
- dimanche 11.01 : Les Spartiates : 40-20-10-5 départ à
partir de 8h à Gembloux.
- dimanche 18.01 : Chénée Routes Unies(CRU)20-10-5 Départ à
partir de Chénée
- samedi 24/1 et dimanche 25/01 : De Sparentrippers Lanaken 40-30-20-10
Départ à Lanaken.
- dimanche 25/01 : Les Longs Pieds du pays Noir:30-20-10-5
départ à 8h à Roux
- samedi 31/01 et dimanche 1/02 : Les Lum'çons de Namèche 30-20-10-5kms
départ à 8h à Namèche
- samedi 7.02 et dimanche 8.02 : Les Pedestrians de Clermont 25-10-5Kms
départ à Clermont sous Berwinne à 7h30.
- samedi 14.02 et dimanche 15.02 : Marcheurs du Fort de Battice :42-20-10-5Km
départ à Battice
- samedi 14.02 : Les Traiteus Housse:marche de nuit 12-6Km
départ 16H à Housse.
- samedi 21.02 et dimanche 22.02 : Les Pantoufflards :50-20-10-5Kms
départ 7H à Villers l'Evêque.
- samedi 21et dimanche 22.02 : Les Marcheurs du XII de Marcinelle
42-30-20-10-5Kms :départ à 7h30 Marcinelle
- dimanche 22.02 : Li Djoyeuse Etinte Trasenster:20-10-5Kms
départ à 8h à Trasenster.
- samedi 28.02 : Sea Soout Sea Guides: 40-25-15Kms départ
8h30 à Jambes.

Au nom du Club,nous vous souhaitons,à tous,une bonne et heureuse année.

"LES PETITS PAS FUMALOIS"

Historique du Club

- ° Après avoir marché pendant un an dans l'anonymat (uniquement en solitaires, quelques marcheurs décidèrent de former, eux aussi, un club.
- 1 ° Quelle est l'origine de l'appellation "PETITS PAS FUMALOIS"?

Au début, quand nous effectuions les marches Adeps, nos enfants marchaient à petits pas et... l'ami Léonard trouva que notre groupe faisait vraiment des "petits pas". Conclusion nous avons tenu compte de cette remarque et nous l'avons appliquée à notre club.

Et maintenant grâce à tous nos marcheurs, "Les Petits Pas Fumalois" sont déjà connus aux quatre coins de notre province et dans le namurois... Et cela en un peu plus d'un an d'activité.
- 2 ° Définition de la marche populaire en Belgique.

La marche populaire est une discipline sportive, réservée à des pratiquants amateurs de tous les âges et de toutes les couches sociales.
- 3 ° Avantages d'une affiliation à un club.

L'affiliation à un club de marche reconnu par la F.F.B.M.P permet aux membres affiliés de s'adonner à leur sport sous le couvert d'une assurance prévue pour les marches organisées par la fédération et par l'I.V.V.
- 4 ° Admission de notre club (dixit le président...)

Le club de marche "Les Petits Pas Fumalois" a été accepté par la fédération, le 14 mars 1980, à la réunion de Trooz. Notre club a été parrainé par le club "Les Amis du Tumulus" de Waremmes et par le "Lion's Club" de Hannut.
- 5 ° Le but de notre club : Promouvoir la marche et apprendre à connaître notre région.
- 6 ° Composition du club : Effectif total du club (à ce jour) : 33 membres
 - Président : Mr CASTERMANS Guy - rue de Marneffe, 109 à 4.267 FUMAL
 - Vice Président : Mr LANGE Serges - r. Zénobe Gramme à 4.280 HANNUT
 - Secrétaire: Mr JACQMIN Georges - r. de Marneffe, 105 - 4.267 FUMAL
 - Trésorier: Mr HANOZET Michel - r. du Caton, 41 - 4.267 FUMAL
 - Assureur: Mr LEENAERTS Philippe - r. du Caton - 4.267 FUMAL
 - Commissaires : -Mr SIJRRRA José Marie - r. du Château - FUMAL
 - Mr MAWET Robert - Villers le Peuplier
 - Mr CCLFIN Simon - Fumal

3° Statuts

Le club de marche doit avoir une assemblée générale annuelle pour tous les marcheurs. Notre club est régi par des statuts édités par la Fédération francophone belge des marches populaires.

Ces statuts forment une ligne de conduite pour tous les clubs.

4° Que faire en cas d'accident

Lorsque le marcheur est blessé, lors d'une marche fédérale ou IVV, il doit :

- 1) faire constater l'accident par le club organisateur de la marche et réclamer l'attestation de déclaration du club.
- 2) informer directement le secrétaire du club (de lui-ci rédigera la déclaration prévue et la renverra, dans les huit jours, au responsable national.
- 3) ayant rempli ces formalités administratives, le blessé se fera soigner. Il est prié de conserver toutes ses factures qui devront être acquittées au préalable de tout remboursement de l'organisme assureur. A noter que pour les affiliés à une Mutualité; ceux-ci doivent se faire délivrer une attestation du groupement; le document doit reprendre le montant des frais non remboursés. qui, ^{eux} seront pris en charge par l'assurance du club. Le dossier complet doit être transmis au secrétaire du club c'est à dire le constat d'accident, factures diverses et frais médicaux...etc).

5° Divers

- Notre club a déjà participé durant l'année 1980, à quarante marches environ.

- Palmarès de notre club en 1980

- 1° reçu une coupe et un trophée : les 29 et 30 mars à Hermalle sous Huy
- 2° reçu une coupe les 11 et 12 avril à Waremmes.
- 3° reçu une plaquette en cuivre le 26 avril à Dinant - Givet - Dinant
- 4° reçu une "Médaille du Millénaire de la Principauté de Liège" pour notre participation à l'organisation de la marche.
- 5° reçu deux coupes et un trophée pour le week-end du 25 et 26 mai à Landenne sur Meuse, notre club s'y est classé premier pour les deux jours
- 6° une coupe à Ivoz-Ramet pour le week-end du 31/5 et 1/6
- 7° un trophée pour la marche de Foy-Notre Dame - Rochefort - Foy ...60Km
- 8° une coupe pour le week-end des 30 et 31 août à Fléron
- 9° un trophée pour les 50Kms de Hamoir - Dinant - Hamoir le 8/11
- 10° un trophée de la marche de Saive du 11/11.
- 11° une médaille de la marche de Hannut du 16/11
- 12° une coupe pour la marche de nuit de Hermalle sous Huy le 13/09.
- 13° une coupe pour la marche de nuit de Ivoz-Ramet du 11.10.
- 14° une coupe à la marche Adeps de Bas-Oha.
- 15° un trophée pour la marche de Marchin les 8 et 9/11.